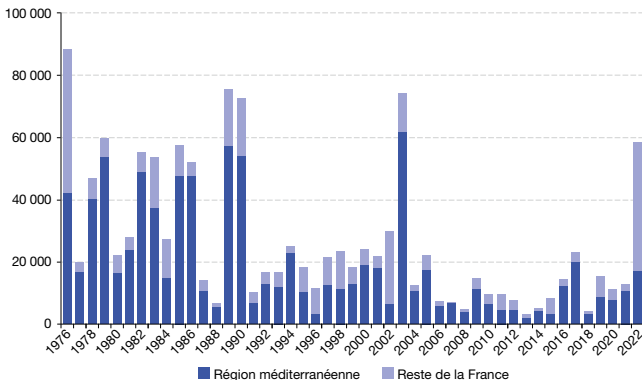


# Feux de forêt et végétation

## SURFACES DE FORÊTS BRÛLÉES CHAQUE ANNÉE ENTRE 1976 ET 2022

En ha



Champ : France métropolitaine (y compris la Corse).

Sources : région méditerranéenne 1976-2021 : Prométhée et 2022 : BDIF ; Autres régions françaises 1976 - 2005 : tableau Yvon DUCHE/Philippe MICHAUT ONF ; 2006-2022 : BDIF ; 2022 BDIF corrigé ONFBDIFF (MASA ; MI ; IGN), octobre 2023 (1976 à 2021 : Prométhée)

La France compte de nombreux massifs forestiers, dont certains particulièrement exposés aux risques d'incendie : en Corse, sur le littoral méditerranéen, dans les Cévennes, les piémonts alpin et pyrénéen et dans les Landes. Selon les derniers travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), corrélativement au risque accru de sécheresse et de hausse des températures en Europe, la sensibilité de tous types de végétation au feu sera amenée à s'accroître. En 2022, 6 870 communes ont été déclarées exposées au risque feu de forêt par les préfets (source : Gaspar), soit environ une commune sur cinq.

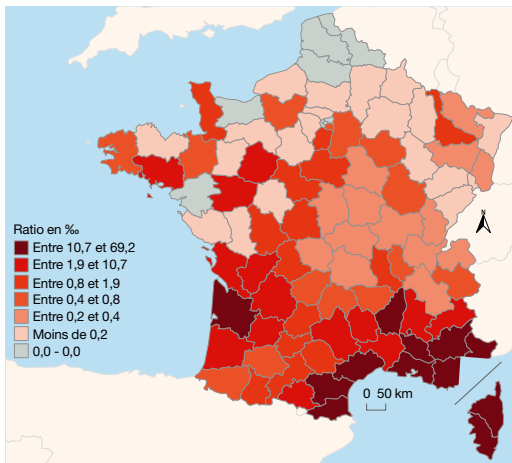
Les trois quarts d'entre elles se situent dans le sud de la France, en raison de la végétation (résineux, broussaille) et des conditions climatiques (vent, chaleur) favorables aux déclenchements de feux de forêt. Cinq régions concentrent 90 % des communes déclarées exposées aux feux de forêt : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Les surfaces incendiées et le nombre de départs de feux varient fortement selon les années. Les années 1989, 1991 et 2003 se distinguent avec plus de 70 000 hectares brûlés (données ONF-DFCI). Dans la période plus récente, l'année 2022 a été très touchée avec 62 000 ha de forêts et 10 000 ha de végétation autre brûlés. La zone Sud-Ouest a été tout particulièrement affectée avec plus de 36 000 ha brûlés pour 2 653 feux (*selon l'ONF-DFCI*). Parmi eux, les feux de Landiras (Gironde), qui se sont produits en juillet et en août, ont brûlé près de 20 000 ha. Le feu de La Teste-de-Buch (Gironde) a détruit près de 6 000 ha et a nécessité l'évacuation de 22 000 personnes dont 6 000 qui se trouvaient dans les 5 campings détruits à 90 %. La progression du nombre de constructions et d'habitants (riverains, touristes) à proximité et dans les forêts augmente la vulnérabilité de ces zones (neuf feux sur dix sont d'origine humaine en France).

Le pourtour méditerranéen est particulièrement exposé aux feux de forêt et de végétation (agricoles, friches). Près de 118 000 départs de feux y ont brûlé une surface forestière de près de 942 000 ha en 49 ans. D'après l'ONF, en 2022, près de 2 000 feux de forêt et de végétation ont détruit 16 558 ha en région méditerranéenne (pour comparaison, 6 907 ha détruits en moyenne sur 2011-2020 pour 1 617 feux).

Les statistiques sur les décès causés par les feux de forêts sont assez lacunaires. Le feu le plus meurtrier en France concerne celui de Cestas en Gironde en 1949 (82 morts). Une étude menée uniquement sur la zone méditerranéenne recense 144 décès entre 1973 et 2021, dont 96 parmi les personnels de secours, 33 pilotes d'avion ou d'hélicoptère et 15 civils.

### RATIO ENTRE LES SURFACES BRÛLÉES ENTRE 2000 ET 2021 ET LES SOLS BOISÉS EN 2021, PAR DÉPARTEMENT



Note : les sols boisés permettent d'approcher les surfaces potentiellement combustibles. Représentation par quantile.

Champ : France métropolitaine.

Sources : BDIFF (MASA ; MI ; IGN), 2023 ; Agreste – Teruti (Graph'Agri), 2021. Traitements : SDES, 2023

Dans 6 départements, le ratio entre les surfaces brûlées entre 2000 et 2021 et les sols boisés dépasse 20 % : le Var et les Bouches-du-Rhône (plus de 65 %), La Réunion, la Haute-Corse, les Pyrénées-Orientales et l'Hérault (entre 20 % et 40 %). À l'opposé, 8 départements du Nord-Ouest (Calvados, Hauts-de-Seine, Loire-Atlantique, Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-Saint-Denis, Somme) n'enregistrent aucune surface brûlée sur la même période.

## PRÉVENTION DES INCENDIES

Institués en 1995, les plans de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF) permettent de disposer d'une cartographie du risque et de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Ces plans interdisent et réglementent l'occupation des sols, prescrivent des mesures constructives proportionnées à l'exposition au risque et imposent des règles aux constructions existantes : plantation d'espèces peu combustibles, débroussaillage, création de réserve d'eau, dimensionnement des voies d'accès.

Un peu plus de 200 communes sont couvertes par un PPRIF, dont près de la moitié se situe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes-Maritimes (21,3 %), Vaucluse (10,4 %), Alpes-de-Haute-Provence (6,9 %), Bouches-du-Rhône (3,4 %) et Var (3,0 %). Les autres se situent en Occitanie (21,8 %), Nouvelle-Aquitaine (19,3 %), Corse (8,9 %).

En période de risque d'incendie, la prévention passe par la surveillance qui permet de détecter au plus tôt les feux naissants et de les circonscrire rapidement. Le suivi de l'état de la végétation et l'indice forêt météorologique établis à partir de données météorologiques (vent, température, humidité de la végétation) sont des éléments importants pour identifier les risques de départ de feu et de propagation. Le relief peut être aussi un facteur aggravant de la propagation du feu. L'entretien des massifs boisés, le débroussaillage, la création d'allées pare-feu et le stockage d'eau pour la défense incendie permettent de limiter les départs de feu et réduire les zones exposées.

Le risque d'incendie de forêt et de végétation est avant tout un risque anthropique. En effet, neuf départs de feux sur dix sont d'origine humaine. Pendant les périodes les plus critiques de l'année (le plus souvent l'été), des campagnes de communication sensibilisent aux bons réflexes. Elles visent notamment à rappeler qu'un mégot de cigarette doit être jeté dans un cendrier, qu'un barbecue ou des travaux générateurs d'étincelles doivent être réalisés loin de toute végétation. Les massifs forestiers peuvent être interdits d'accès.